



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Mardi 13 octobre 2020 à Sassay

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le Mardi 13 octobre 2020 à 18h00 à Sassay, sur convocation du Président, en date du 29 septembre 2020.

Etaient présents :

	Titulaires	Suppléants
ANGE		
BILLY	Jean-Marc NORBERT	
CHATEAUVIEUX		
CHATILLON-SUR-CHER	Bruno DANGER	
CHATRES-SUR-CHER	Sylvie DOUCET	
CHEMERY	Anne-Marie THEVENET	
CHISSAY-EN-TOURAIN		Gilles PELLE
CHOUSSY	Sylvie BOREL	
COUDDES		Géraldine VEUX
COUFFY	Stéphanie SICAULT	
COURMEMIN	Edwige DUVAL	
FAVEROLLES-SUR-CHER	Elisabeth AUGÉ	
FRESNES	Patrick GAUTIER	
GIEVRES	Marie-Thérèse DRUESNE	Françoise GILOT-LECLERC
GY-EN-SOLOGNE		Gilles DESLOGES
LA CHAPELLE-MONTMARTIN		
LANGON-SUR-CHER	Philippe VERNEUIL	
LASSAY-SUR-CROISNE	Michel BAUD	
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE		
	Quentin LEGOUY	
LOREUX	Joël HERISSET	
MARAY		
MAREUIL-SUR-CHER		Cédric DEVANNE
MEHERS		
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	
MEUSNES	Carole ROUSSEAU	
MONTHOU-SUR-CHER		Marceau MARCQ
MONTRICHARD - VAL DE CHER		
MUR-DE-SOLOGNE	Pascal PICARD	
NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE	
OISLY	Christian FINOT	
PONTLEVOY	Christian GUESNARD	
POUILLE	Alain GOUTX	
PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Aurélien BERTRAND	
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LORGEUX	
ROUGEOU		
SAINT AIGNAN-SUR-CHER	Eric CARNAT	
SAINT GEORGES-SUR-CHER	Bernard CLICHY	
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Jean-Claude HENAULT	
SAINT JULIEN-SUR-CHER	Romain SOURIOUX	
SAINT LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SAINT ROMAIN-SUR-CHER	Michel TROTIGNON	
SASSAY	Sylvianne TURMEAUX	Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
SEIGY		Pedro BÄCHLER
SELLES-SUR-CHER	Stella COCHETON	
SOINGS-EN-SOLOGNE		Anne-Marie DELALANDE
THESEE	Daniel CHARLUTEAU	
VALLIERES-LES-GRANDES	Eric LACROIX	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Bruno MARECHAL	
VILLEHERVIERS	François CAVALIE	
CC VAL DE CHER - CONTROIS		
CC DU ROMORANTINAIS ET DU	Nicole ROGER	

CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Marie JANSSENS	
	Jacques MARIER	
	Geneviève REPINCAÏ	

Etaient absents et/ou excusés :

Philippe DESMAREST ; Régis LESEC ; Christian SAUX ; Nicolas BARRAS ; Ludovic BRIANDET ; Nicole DESEQUELLES ; Annie LEVAUX ; Philippe PLASSAIS ; Marie-Claude DEMOULIN ; Anne BOURDIN ; Gérald LEVIER ; Gilles CHANTIER ; Olivier RACAULT ; Anne-Marie OLIVER ; Manuel TEXEIRA ; Claude CHANAL ; Anne-Laure CHEVALIER ; Martine BOILEAU ; Béatrice HUC ; Patrice RUDAULT ; Pascale TETOT ; Julie THEPIN ; Antoine LELARGE ; Eric MARTELLIERE ; Elodie PEAN ; Jean-Luc BRAULT ; Marianne HEMON ; Gérard THUE ; Gilles BELLIARD ; Gilles GAILLARD ; Xavier DESCHAMPS ; Martine TONNARD ; Céline CHUET ; Jean-François MARINIER ; Pierre LANGLAIS ; Bernadette DESGRANGE ; Michel DUMONT-DAYOT ; Jean-Claude GAGUEUX ; Yves VILLANUEVA ; Bérénice CULIOLI ; Florence DANIAU ; Jean-Louis BERTHAULT ; Laurent ALBERT ; Mickaël MOITAL ; Michel GUIMONET ; Christophe LAUNAY ; Jean-Christophe ROUET ; Xavier TROTIGNON ; Dominique VAILLANT ; Michel LEPLARD ; Florence MALLIET ; Fabrice TRIOREAU ; Sandra TARTARIN ; Guy DUCHOSSOIS ; Marie-Laure BERTHIER ; Bernard BIETTE ; Sylvie PAVONE ; Patrick LEFRENE ; Nelly ANTOINE ; Hervé DELORME ; Jacques PAOLETTI ; Alain POMA ; Hubert BESSONNIER ; Marie-Pierre BEAU ; Christina BROWN ; Dominique CHAUMEIL ; Michel FROMET ; Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER ; Philippe SARTORI ; Louis de REDON.

Procurations :

Philippe DESMAREST (à Jean-Claude HENAULT) ; Marie-Pierre BEAU (à Jacques MARIER) ; Philippe SARTORI (à André COUETTE).

Assistaient également :

Tania ANDRE (Conseillère Régional) ; Sabrina BERNARD (Conseillère Régional) ; Julien BEAUDON (Directeur) ; Valérie CHAPEAU (Animatrice Pays d'Art et d'Histoire) ; Séverine QUILLET (Assistante de Direction) ; Megan WILLIAMS (Animatrice LEADER).

Le président remercie M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Maire de Sassay, pour son accueil et les membres du comité de s'être déplacés si nombreux, et présente l'équipe technique.

Christophe THORIN, président, après avoir présenté l'ordre du jour laisse la parole à Julien BEAUDON directeur du Pays pour une présentation du projet de bilan mi-parcours du CRST du Pays.

Ordre du jour

CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale)

- 1) *Présentation et approbation du projet de bilan à mi-parcours du CRST 2017-2023*
- 2) *Diffusion de la liste des membres du conseil de développement*

PAT (Projet Alimentaire Territorial)

- 1) *Information sur la diffusion d'une enquête sur l'alimentation à destination des consommateurs dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire*

PAH (Pays d'Art et d'Histoire)

- 1) *Premiers bilans de la saison PAH 2020*

LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale)

- 1) *Information sur l'avancée du programme*
- 2) *Présentation des projets de coopération avec les autres GAL*
- 3) *Délibération relative à la signature des documents relatifs aux demandes de subvention*

PERSONNEL

- 1) *Délibération pour la création d'un emploi permanent pour le poste d'assistante-comptable*
- 2) *Délibération pour officialisation de la pratique du télétravail au Pays*

Questions diverses

CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) : Présentation du bilan-mi-parcours

En préambule, M. Julien BEAUDON présente les 6 missions principales du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais à savoir :

- La contractualisation régionale : suivi et animation du Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023
- L'animation-gestion du programme européen LEADER 2014-2020 porté par le GAL vallée du Cher-Romorantinais
- Le programme et l'animation du Pays d'Art et d'Histoire en 2020
- L'animation du dispositif Conseil en Énergie Partagée (CEP) en 2020
- L'accompagnement à la réalisation, aux côtés des deux EPCI (CCRM et CCV2C), de la vélo route Cœur de France à Vélo et du schéma des boucles cyclables de Pays
- L'élaboration du projet alimentaire de Territoire (PAT) du Pays en lien avec les deux PCAET des 2 Communautés de communes.

Il projette également la carte du territoire du pays et précise le projet de territoire :

- 49 communes
- 80 000 habitants
- Maillé par 4 pôles secondaires :
 - Un pôle de centralité : Romorantin-Lanthenay (18 000 Habitants)
 - Un agenda 21 projet de territoire partagé
 - Un programme LEADER articulé « Tourisme cyclable et patrimoine »
 - Un Pays labellisée Pays d'art et d'histoire

Un Pays regroupant 2 EPCI :

- Communauté de communes Val de Cher-Controis :
- 46 000 habitants
- Communauté de communes du Romorantinais-Monestois : 35 000 habitants
- Un pôle de centralité : Romorantin-Lanthenay 18 000 habitants

Julien BEAUDON détaille ensuite le tableau de répartition des crédits Région tel qu'il a été acté à la signature du contrat en 2017 :

Répartition des crédits			
Axe A : Développer l'emploi et l'économie 3 862 249 €	442 249 €	Attractivité numérique du territoire	33 %
	1 381 000 €	Accueil des entreprises	
	258 000 €	Economie Agricole	
	200 000 €	Economie sociale et solidaire	
	1 573 000 €	Economie Touristique	
	8300 €	Locaux de formation	
Axe B : Favoriser le mieux être social 594 900€	267 700 €	Services à la population (santé, scolaire, petite enfance)	5,1%
	61 200 €	Développement de l'accès à la culture	
	266 000 €	Activités sportives et de loisirs	
Axe C : Renforcer le maillage urbain et rural	3 019 000 €	Rénovation urbaine, foncier, paysages Mobilité durable, accessibilité	25,7%
Axe D : Transition Biodiversité	410 000 €	Trame verte et Bleue, gestion alternative des espaces publics, préservation des paysages	3,5%
Axe E : Transition Action PCER	1 158 700 €	ENERGETIS, PCER	10%
Transition : Projets expérimentaux	40 000 €		0,3%
A vos ID : Transition	500 000 €	A vos ID	4,2%
Enveloppe fongible	1 828 351 €		15,6%
Animation	300 000 €	Les postes : Agent de développement et assistante	2,6%
TOTAL : 11 713 500 €			100%

Julien BEAUDON précise qu'au sein du contrat régional une priorité transversale « ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES » s'applique et concerne toutes les thématiques du CRST, mais plus particulièrement les questions d'énergie, d'efficacité énergétique, de biodiversité, de préservation des terres agricoles, de mobilisation citoyenne.

Dans le contrat régional de solidarité territoriale, cette transition se décline notamment par le cadre de référence 30-6 « expérimentations de territoires en transition » et comprend les axes suivants :

- La Stratégie Régionale en faveur de la Biodiversité
- Le Plan Climat Energie Régional
- Les initiatives de développement : A VOS ID

Accompagner la transition écologique des territoires	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement
30-6 : Soutenir les expérimentations de « territoires en transition »	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Axe D : Stratégie Régionale Biodiversité	410 000 €	330 000 €	80 000 €
Axe E : Plan Climat Energie Régional	1 158 700 €	1 088 700 €	70 000 €
A Vos ID	500 000 €		
TOTAL	2 108 700 €* 		

- * A ce montant peuvent être rajoutés les 32 500 € : Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire Territorialisé, les 102 000 € réservés pour la mesure 27 et les crédits réservés mesure 29 pour la « Rénovation thermique du parc public social ».

D'autre part, des conditionnalités sont à respecter pour l'ensemble des projets déposés :

Conditionnalités énergétiques

Tous les projets immobiliers en réhabilitation devront présenter après travaux une performance énergétique minimale :

- **pour l'habitat** : Etiquette énergétique B avec consommation maximale de 80 kWh/m²/an, à défaut étiquette énergétique C conjuguée à un gain de 100 KWh/m²/an
- **pour les autres projets** : Etiquette énergétique B ou, à défaut, atteinte de l'étiquette énergétique C conjuguée à un gain de 100 KWh/m²/an

Bio-conditionnalités :

- Tout projet d'aménagement, quel qu'il soit, doit démontrer, carte de localisation à l'appui, qu'il ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue (localisation en dehors d'un corridor écologique, ou mise en place de mesures compensatoires s'il est démontré qu'il n'existe pas d'alternative)

Conditionnalités sociales : Point de vigilance

- Tout projet public ou porté par un bailleur social dont le coût global de travaux est supérieur à 500 000 € HT devra prévoir une clause d'insertion (ou appel à une entreprise d'insertion) représentant a minima 5% des heures travaillées.

M. Julien BEAUDON détaille les engagements de crédits région avec près de 53% des crédits qui ont été engagés, dont 80 projets ont été financés dans ce contrat de 3^{ème} génération.

		Taux d'engagement
Dotation de base du Contrat régional de Pays	11 713 500€	100 %
Crédits engagés à mi-parcours sur enveloppe hors PCER et Biodiversité	6 042 694€	72%
CREDITS ENGAGES SUR ENVELOPPE TOTALE	6 042 694€	52 %
<i>Crédits non engagés</i>	5 670 806 €	48 %
Investissements subventionnés	18 174 912 €	

Engagement des crédits Région au bilan à mi-parcours par Axe du CRST 4G

THEMES/AXES	Enveloppe régionale réservée	Engagée	Taux d'engagement
Développer l'emploi et l'économie	3 862 549 €	2 497 549 €	64,6%
Favoriser le mieux être social	594 900 €	813 600 €	130 %
Renforcer le maillage urbain rural	3 019 000 €	1 960 000€	65 %
Action transversale : stratégie régionale biodiversité	410 000 €	79 500€	19,3 %
Action transversale : Plan Climat Energie Régional	1 158 700 €	350 400€	30,2 %
Priorité transversale : transition écologique	40 000 €	0 €	0 %
Action transversale : A VOS ID	500 000 €	107 912 €	21,5%
<i>Dont Enveloppe fongible</i>	1 828 351 €	1 116 800 €	61%
Animation territoriale dédiée au contrat	300 000 €	233 733 €	78%
TOTAL ENVELOPPE CRST PVCR	11 713 500 €	6 042 994€	52%

M. Julien BEAUDON liste ensuite, dans le détail, les projets qui ont été soutenus au sein de chacun des axes thématiques.

Le diaporama diffusé (joint à ce compte-rendu) liste l'ensemble des projets qui ont été soutenus. Parmi les projets présentés, le président précise que sur la thématique équipement sportif, 442 100€ de crédits région ont été engagés pour financer les équipements sportifs soit plus de 176 000€ sur la base d'une enveloppe dédiée aux sports de 266 000 €. En effet il est rappelé que lors du dernier bureau du Pays du 22 juin 2019, il a été décidé de ne plus soutenir de nouveaux projets d'équipements sportifs après bilan-mi-parcours au regard des enveloppes contraintes sur le CRST.

Dans le même ordre, M. Julien BEAUDON informe que 366 500€ de crédits Région ont été engagés pour soutenir les opérations de construction de logements sur une enveloppe initiale de 248 500€. Il convient donc d'opérer des choix quant aux projets à prioriser sur l'enveloppe logement après bilan.

Proposition de réaffectation de crédits région « abondement/réduction »

Le président, sous couvert de la présentation projetée par Julien BEAUDON, présente les propositions de réaffectations de crédits Région « abondement/réduction » ; propositions validées préalablement par le bureau. Il propose de réaffecter les crédits de la manière suivante :

Economie Agricole				
258 000 €	171 100 €	63 900€ Invest. 23 000€ Fonct.	+100 000 €	358 000€
MSP +exercices regroupés				
50 000 €	8 800€ €	41 200 €	+246 100€	296 100€
Commerce de proximité				
20 700 €	83 400 €	0 €	+265 000 €	348 400€
Développement de l'accès à la Culture : Acquisition du Matériel de projection numérique et accès « Ciné-Sologne » Romorantin-Lanthenay				
61 200 € +6900€ issue de l'env. foncible	67 000€	1 100€	+244 200 €	310 100€
Rénovation urbaine				
1 641 000 €	247 000 €	1 394 000€	-144 200 €	1 496 800€
Logements : acquisition-Réhabilitation				
65000€ +301500€ issue de l'env. foncible	366 500€	0€	+ 55 000 €	421 500€
Mobilité durable				
56 000€	55 000€	1 000 €	+70 000 €	125 000€

PROPOSITION N°1

AXE A 3 : Economie Agricole : proposition réaffectation de crédits

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
258 000 €	171 100 €	63 900€ Investissement 23 000€ Fonctionnement	+100 000 €	358 000€

THEME B : FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL

PROPOSITION N°2

AXE B1 : Services à la population

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
267 700 € +167 600 € issue de l'enveloppe foncible	304 500€	123 900€	-9700€ vers l'enveloppe foncible +511 100 €	929 800€

Dont Mesure 15 : « MSP + structures d'exercices regroupés »

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
50 000 €	8 800€ €	41 200 €	+246 100€	296 100€

- Extension de la MSP de Soings-en-Sologne-Mur-de-Sologne
- Construction et aménagement de la MSP Pontlevoy
- Création d'une MSP à Villefranche-sur-Cher. La Région souhaite soutenir à juste hauteur et conformément aux modalités de financement issues du CPER Etat/Région, les projets de MSP ou autres exercices regroupés sur le territoire sont la priorité régionale.

Dont Mesure 21 : « Commerce de proximité »

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
20 700 €	83 400 €	0 €	265 000 €	348 400€

- Projet de création d'un local commercial pour l'installation d'une charcuterie artisanale à Vallières les Grandes (dossier déjà validé par le bureau du pays le 24 Octobre 2018 en instruction à la région)
- Accompagner la commune de Gièvres dans l'aménagement d'un regroupement de commerces composé d'une boucherie et d'une épicerie-Multiservices cadre du dernier commerce (MO Gièvres)

PROPOSITION N°3

AXE B2 : Développement de l'accès à la culture

- ✓ **Proposition de création d'une nouvelle fiche 16-1 :**
 - **Création du « Ciné-Sologne » à Romorantin-Lanthenay**

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
61 200 € +6900€ issue de l'env. fongible	67 000€	1 100€	-1100 € vers l'env. fongible +244 200 €	310 100€

PROPOSITION N°4

AXE C3 : habitat logement proposition de réaffectation de crédits

Mesure 24 : « Acquisition-Réhabilitation de logements »

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
65000€ +301500€ issue de l'env. fongible	366 500€	0€	+ 55 000 €	421 500€

+ 55 000 € issus de l'enveloppe fongible pour accompagner une opération acquisition-réhabilitation de 4 logements pour MO 3F (ancienne poste) en centre-ville de Romorantin-L.

Le président explique que les choix du Bureau de soutenir prioritairement les projets d'acquisition de réhabilitation ont été guidés par l'explication donnée par Tania ANDRE et Alexia LACLERGUE du Conseil Régional. En effet la Région privilégie les sorties d'opérations « acquisition/réhabilitation » au détriment des sorties d'opérations de constructions neuves. Christophe THORIN précise qu'un recensement des projets de sortie de logements neufs a été effectué par la Région auprès des bailleurs. Les projets de constructions neuves sont importants mais ne pourront pas être soutenus au sein du CRST pour des questions d'enveloppe financière.

PROPOSITION N°5

AXE C5 : mobilité durable

Dotation initiale	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement/réduction	Enveloppe totale
56 000€	55 000€	1 000 €	-1000€ vers fongible/ +70 000 €	125 000€

+70 000 € issus de l'enveloppe fongible pour soutenir le projet de réalisations d'itinérances douces sur le quartier des Ecoles et Jean-Magnon à Saint-Aignan dans le cadre de la sécurisation des déplacements.

TABLEAU DE SYNTHESE REAFFECTATION DES CREDITS APRES-BILAN

THEMES	AXES	Dotation initiale	Transfert par fongibilité	Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	Abondement réduction	Enveloppe totale
AXE A DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	ATTRACTIVITE NUMERIQUE	442 249€	0€	442 249€	0€	0€	442 249€
	ACCUEIL DES ENTREPRISES	1 381 000 €	146 100 €	1 523 900€	3 200€	-3200	1 523 900€
	ECONOMIE AGRICOLE	258 000 €	0€	171 100€	63 900€/23000€	+100 000 €	358 000 €
	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	200 000€	152 000€	352 000 €	0€	0€	352 000 €
	ECONOMIE TOURISTIQUE	1 573 000 €	0 €	0€	1 573 000€	-75 000 €	1 498 000 €
	LOCAUX DE FORMATION	8 300 €		8 300 €	0€	0€	8 300 €
AXE B FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL	SERVICES A LA POPULATION (santé,scolaire,petite enfance)	267 000€	160 700 €	304 500 €	107 900€/16000€	+511 100 € -9 700€	929 800 €
	ACCES A LA CULTURE	61 200 €	6 900 €	67000 €	1100 €	-1100€+244 200 €	311 200 €
	SPORTS	266 000 €	176 100 €	442 100 €	0€	0€	442 100 €
AXE C RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	PAYSAGES	90 000 €	-70 000 €	0€	20 000 €	0€	20 000 €
	AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS	594 500€	+130 000 €	684 500 €	40 000 € (EN FONCT)	-40 000 €	684 500€
	FONCIER	389 000 €	126 600 €	494500€	21 100 €	-21 100 €	494 500 €
	HABITAT LOGEMENT	248 500 €	288 400 €	479 000 €	57 900 €	+55 000 €	591 900 €
	RENOVATION URBAINE	1 641 000 €	0€	247 000 €	1 394 000€	-144 200 €	1496 800 €
	MOBILITE DURABLE	56 000 €	0€	55 000 €	1000 €	+70 000€/-1000€	125 000€
AXE D TRANSITION BIODIVERSITE	BODIVERSITE	410 000€	0€	54 500€/25 000€ en inv	330 500 €	0€	410 000 €
AXE E TRANSITION PCER	ENERGETIS PCER	1 158 700€	0€	304 500€ Inv/ 45 900€ Fonct	784 200€ inv/ 24100€ fonct)	0€	1 158 700€
ENVELOPPE FONGIBLE		1828 351€	1 116 800€		711 551€	-700 000 + 3 200/+1100€/ +9700€+1000€	26 551 €
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS TRANSITION		40 000 €		0€	40 000€		40 000 €
ANIMATION TERRITORIALE		300 000€	0€	233 733€	66 267 €	0€	300 000€
A VOS ID	A VOS ID	500 000€	0€	107 912 €	392 088€	0€	500 000 €
TOTAL		11 713 500€	0€	6 042 694 €	5 670 806 €	+995 300€/ -995 300€	11 713 500€

Projets maintenus avec un montant constant

- TOURISME : Réalisation de la première tranche de travaux vélo route « Cœur de France à vélo » : 1 498 000 € MO CC v2c /MO CCRM
- SERVICES : Réhabilitation de la crèche des Favignolles à Romorantin-Lanthenay dans le cadre du Contrat de Ville de Romorantin

Projets identifiés après bilan

- SERVICES : Projets de MSP en création ou extension à Pontlevoy, Soings-en-Sologne, Villefranche-sur-Cher.
- SERVICES : Soutien au dernier commerce pour Vallières les Grandes et Gièvres.
- CULTURE : Matériel de projection nouveau ciné multiplexe « Ciné –Sologne » à Romorantin.
- MOBILITE : projet de réalisations d'itinérances douces sur le quartier des Ecoles et Jean-Magnon à Saint-Aignan dans le cadre de la sécurisation des déplacements.
- LOGEMENTS : 4 appartements au-dessus de la Poste de Romorantin-L.

Projets abandonnés

- SERVICES : Projet de réhabilitation du Multi-accueil (crèche communautaire) de Montrichard (MO CCV2C)

Utilisation de la réserve fongible après bilan à mi-parcours

Le président précise que les crédits restants sur la réserve fongible sont mobilisés prioritairement pour les projets structurants pour le territoire et répondant aux priorités régionales attendues pour le territoire, détaillés ci-dessous :

- ⇒ 200 000 € pour accompagner les projets de MSP de Soings-en-Sologne, Pontlevoy et Villefranche-sur-Cher
- ⇒ 265 000 € pour soutenir l'opération de création d'un local commercial pour la Charcuterie de Vallières les Grandes (projet déposé avant bilan) et le soutien au projet de création d'un

regroupement de commerces à Gièvres (maintien du dernier commerce Boucherie et Epicerie Multi services).

- ⇒ 55 000 € pour soutenir le projet d'acquisition-réhabilitation de 4 logements MO 3F à Romorantin
- ⇒ 60 000 € pour soutenir le projet d'acquisition de matériel de projection pour le MO « Ciné Sologne » dans le cadre de la réalisation d'un complexe cinématographique à Romorantin
- ⇒ 70 000 € pour soutenir le projet de réalisations d'itinérances douces sur le quartier des Ecoles et Jean-Magnon à Saint-Aignan
- ⇒ 100 000 € pour soutenir les projets identifiés portés par les exploitants agricoles dans le cadre de la diversification agricole et listés par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer pour accepter le projet de bilan à mi-parcours du contrat régional de solidarité territoriale, de le mandater aux côtés des deux présidents de Communauté de Communes et du maire du pôle de centralité pour négocier avec le Conseil régional et lui permettre la possibilité d'y apporter des modifications avant validation définitive du document en commission permanente régionale.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de bilan à mi-parcours du CRST du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et autorise son dépôt aux instances régionales.

Pour conclure ce point, Julien BEAUDON présente le calendrier à tenir pour les phases de négociation puis d'approbation du bilan à mi-parcours par la Région. L'objectif est de convenir d'un calendrier raisonnable pour que la Région puisse envisager l'inscription du bilan mi-parcours pour la commission permanente régionale de Février 2021.

Information sur le fonctionnement et la composition du conseil de développement

Julien BEAUDON informe l'assemblée de la composition du conseil de développement du Pays et rappelle les missions et les règles de fonctionnement de cette instance participative (cf. diaporama en pièce jointe) ; Il présente dans le détail les membres composant le conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT		
François	CAVALIE	Président du Conseil de Développement
		Président de l'office de tourisme Sologne Côté Sud
Arnaud	BESSE	Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif de Loir-et-Cher
Charlotte	KOZDRA	Déléguée régionale Unat et Conseillère CAP'Asso unat
Odile	BOURDILLON	FAMILLES RURALES
Manon	CASSAGNE	GABLEC 41
Annick	CHARBONNIER	Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
Guillaume	MIGNARD	La Grange aux Savoir faire
Sabrina	CLAMENS	Les Anes de Madame
Angélique	VALLEE- SYGUT	Directrice du CDPNE 41
Jennyfer	SAULNIER	DIRECTRICE OT SUD VAL DE LOIRE
Agnès	QUATREHOMME	Représentante de l'ARS 41
Gilles	GARNIER	Comité Départemental de Randonnée Pédestre 41
Henri-Pierre	GIRARDOT	Distillerie Girardot Fraisoir
Fabien	FIDEL	Directeur d'INTERVAL
		Compagnons bâtisseurs de Blois ou Tours
Dominique	LECLERE	Maison de l'Emploi de l'Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Nina	FENATEU	CAUE 41
		Jeune Chambre Economique de Romorantin

Alain	QUILLOUT	Ancien Maire de Selles-sur-Cher
Patrice	DEVINEAU	DIRECTEUR de Sologne Nature Environnement
Jean-Luc	SOMMIER	Représentant de l'Union pour la Culture Populaire en Sologne
Michel	BOUTET	Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher
Laetitia	VAUQUELIN	La Ferme du Monestois
Emmanuelle	POSSON	ETHIC ETAPES
Marie	REFALO	DIRECTRICE AOC TOURAINE : TOURAINE CHENONCEAUX
		PROVISEUR DU LYCEE PRO ST AIGNAN
		Proviseur du lycée d'enseignement général de Romorantin
Axel	MASSON	La Ferme des Guillemes
Stéphane	TURBEAUX	La Ferme de Vallières les Grandes

Jeanny LORGEUX intervient et demande si ce sont les instances ou leurs membres qui doivent être approuvés par l'assemblée.

Julien BEAUDON lui répond que, seules les instances sont à valider et que pour certaines d'entre elles les noms seront à compléter et ou à modifier.

Après ajustement de la liste du conseil de développement, le comité syndical accepte cette proposition.

PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Julien BEAUDON rappelle que le Pays s'engage dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire en lien avec les deux PCAET des deux communautés de communes composant le Pays. L'objectif est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

Dans le cadre de l'élaboration de ce PAT, une première phase va être engagée correspondant à l'élaboration d'un diagnostic alimentaire. L'élaboration de ce diagnostic est confiée à l'observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher. Pour alimenter en partie ce diagnostic, une enquête sur l'alimentation à destination des consommateurs vient d'être lancée. L'objectif est de réaliser un sondage par questionnaire administré en ligne permettant de déterminer les besoins de la population, ainsi que des entretiens auprès des acteurs de la production et de la distribution alimentaires, afin d'alimenter les réflexions des élus, des professionnels et des instances décisionnelles du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

L'enquête est à renseigner jusqu'au 31 octobre 2020 et est ouverte à toute la population.

Enfin le calendrier est précisé :

- Diagnostic de la production et de la distribution alimentaires du territoire / Entretiens auprès de certains acteurs de la filière : **novembre 2020 - Février 2021**
- Exploitation et analyse des données / Finalisation du document / Restitution : **Décembre 2020 - Février 2021**

Julien BEAUDON projette via le diaporama le tableau relatif à la composition du comité technique de suivi du PAT.

Premiers bilans de la saison PAH 2020

Valérie CHAPEAU présente la saison individuelle avec la réservation en ligne (valdecherromorantinois.fr).

Les lieux qui ont été visités sont :

- L'église Saint-Cyr-et-Sainte-Juliette de Contres
- L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Gièvres
- L'ancienne porcelainerie de Châtres-sur-Cher
- Le manoir de Maré à Pontlevoy

Nous avons eu un partenariat avec :

- La ville de Selles-sur-Cher sur la conférence sur le Cher dans la vie des Sellois
- La Ville de Romorantin-Lanthenay sur le circuit à vélo autour des céramiques d'Alexandre Bigot
- Les villes de Montrichard et Civray-de-Touraine pour une sortie en canoë

Bilan :

Mme Valérie CHAPEAU restitue le bilan arrêté au 11 octobre, avec 154 personnes qui ont suivi ces visites. La mise en ligne des réservations via le site Internet du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a permis de réaliser un bon taux de réservation. Le public scolaire était au rendez-vous avec la participation du Pays d'art et d'histoire aux « Rencontres professeurs artistes et patrimoine » organisées par la Communauté de Communes Val de Cher Controis le 1^{er} octobre 2019. Mme Valérie CHAPEAU recense 179 enfants qui ont suivi les animations du Pays d'art et d'histoire, entre le 16 septembre 2019 et le 12 mars 2020 et 22 enfants du Centre de Loisirs de Romorantin-Lanthenay pour l'animation « Mennetou matériaux de construction », les 22 et 29 juillet 2020.

LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale)

Megan WILLIAMS présente l'avancée du programme LEADER à l'assemblée.

1) Information sur l'avancée du programme

Mesure LEADER	Enveloppe financière	Engagement au 13/10/2020	Prévisions	Disponibilité	Mandatées
1. S'affirmer comme une destination touristique nature au sein de la destination Val de Loire	175 000 €	88 498,63 €	8 000 €	78 501,37 €	5 414,40 €
2. Renforcer les réseaux et synergies entre acteurs	40 000 €	22 497,00 €	0,00 €	17 503,00 €	0,00 €
3. Connaître, protéger et valoriser les patrimoines en développant les usages du numérique	95 000 €	8 400,00 €	18 400,00 €	68 200,00 €	8 400,00 €
4. Encourager la créativité des acteurs du territoire pour étoffer l'offre culturelle	365 000 €	371 215,76 €	99 870,14 €	- 106 085,90 €	274 335,22 €
5. Renforcer la stratégie du GAL par la coopération	75 000 €	36 665,35 €	96 353,48 €	- 58 018,83 €	5 690,44 €
6. Animation-gestion	250 000 €	135 979,84 €	114 020,16 €	-	135 979,84 €
TOTAL	1 000 000 €	663 256,58 €	336 643,78 €	99,64 €	429 819,90 €

➤ Les crédits restants sont réaffectés à la fiche culture et à la coopération.

Megan WILLIAMS dresse un état des lieux de la situation relative à la fin du programme actuel FEADER (2014-2020) et donne quelques premières informations sur les perspectives de mise en œuvre de la prochaine programmation 2023-2027. Elle précise qu'une période de transition de deux ans a été mise en place ; période de transition rattachée à la programmation actuelle 2014-2020 (qui devient donc 2014-2022) et ce en attendant la prochaine PAC, et le financement PAC/FEADER 2021/2022.

Le budget actuel alloué par l'Union Européenne pour le FEADER pourra être abondé de crédits supplémentaires issus du plan de relance. Les décisions seront prises et connues à la fin de l'année 2020.

2) Présentation des projets de coopération avec les autres GAL

Megan WILLIAMS présente les projets de coopération et plus particulièrement celui concernant le tourisme fluvestre partagé avec le GAL Loire Touraine. Cette coopération se décline par la réalisation d'actions ciblées concourant à soutenir la mise en tourisme de la vallée du Cher :

- Développement de services d'accueil innovants pour les cyclotouristes (aires de service, équipements...)
- Création de parcours découvertes des communes de la vallée du Cher
- Création d'aménagements et de prestations pour faciliter l'itinérance fluviale (NEC)
- Création d'animations culturelles et sportives le long du Cher
- Création d'animations cyclotouristiques autour de la véloroute « Cœur de France à Vélo »
- Projet de réalisation d'une charte graphique signalétique complémentaire de la charte graphique régionale et réflexion commune sur le choix du mobilier de signalétique

3) Délibération relative à la signature des documents de demandes de subvention

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser, par la présente délibération, le président du Pays à effectuer pour le compte du Syndicat Mixte de Pays, toute demande de subvention auprès de l'Etat, de l'Union Européenne et toutes autres collectivités territoriales et ce, sans qu'il soit nécessaire de procéder à délibération spécifique à chaque projet à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget du Syndicat.

Le président aura le pouvoir d'agir et signer toutes les pièces administratives liées aux dossiers concernés.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Le président présente plusieurs délibérations à prendre et notamment :

Désignation du représentant à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir et Cher

Le président propose au comité syndical de nommer M. Aurélien BERTRAND comme représentant.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Désignation du représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Sauldre

Le président propose au comité syndical de nommer Mme Nicole ROGER comme représentante.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Désignation du représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Cher Aval

Le président propose au comité syndical de nommer M. Bruno MARECHAL comme représentant.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Désignation du représentant des délégués locaux du CNAS

Le président propose au comité syndical de nommer M. Alain POMA comme représentant des élus et M. Julien BEAUDON comme représentant des agents.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Désignation du représentant à la Maison de l'emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Le président se propose comme représentant, et demande au comité syndical de bien vouloir délibérer pour accepter.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Proposition de délibération de délégations thématiques aux vice-présidents et définition du nombre de participants par commission :

Le président propose le tableau suivant au comité syndical pour délibération :

Thèmes	Représentant	Nombre de participants Maximum
Agriculture – Alimentation	Quentin LEGOUY (VP) – Agriculture Alain POMA (Membre) – Alimentation	12
Culture – Patrimoine	Sylvie DOUCET (VP) Pascal PICARD (Membres)	12
Tourisme – Politique Cyclable	Stella COCHETON (VP) – Tourisme Eric CARNAT (VP) – Politique Cyclable	12
Service à la population – Santé – Gestion des espaces	Jacques PAOLETTI – Service à la population - Santé Nicole ROGER – Gestion des espaces-Biodiversité	12
Energie – Transition écologique	Aurélien BERTRAND (Membre) – Transition écologique Alain POMA (Membre) – Energie	12

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

PERSONNEL

1) Délibération pour la création d'un emploi permanent pour le poste d'assistante-comptable

Le président explique que Mme ECHEVARD est en disponibilité depuis le 1^{er} mars 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable. Il propose la création d'un emploi permanent au titre du grade d'adjoint administratif afin de poursuivre la collaboration avec Mme Séverine QUILLET, qui occupe actuellement le poste.

Le président propose au comité syndical de bien vouloir délibérer pour accepter la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires sur une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 02 novembre 2020 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie C,

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif : 6 employés
- nouvel effectif : 6 employés

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Le président propose au comité syndical de mettre en œuvre le télétravail au sein du syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais sur demande de l'agent, avec les points importants ci-dessous :

- Proposition d'application à 2 jours par semaine maximum pour une durée d'un an renouvelable avec un essai de 3 mois.
- Prendre en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail (matériel, logiciel, communication, maintenance de ceux-ci).
- Veiller à ce que les agents puissent être protégés par une assurance professionnelle couvrant les risques au télétravail.
- Mettre en place une évaluation annuelle.
- Utiliser le télétravail ponctuel en cas de crise sanitaire et ou d'intempérie météorologique.
- Compléter le règlement intérieur du Syndicat Mixte lié au télétravail en y ajoutant un paragraphe.

Le comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h48.

**Le Président,
Christophe THORIN**



